

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 septembre, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda BOILON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET

*Suppléant présent : M. Patrice BLANC*

Etaient représentés (procuration) :

Mme Danielle GRANOUILLET (à Mme Josiane HUGUET)  
Mme Annick FORESTIER (à M. Daniel PEYNON)  
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)  
M. Jean-Louis DERBIAS (à M. Florent MONEYRON)  
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)  
M. Patrick GIRAUD (à Mme Julie MONTBRIZON)

Etaient absents :

M. Bruno BOSLOUP  
Mme Bernadette RIOS  
M. Thierry TISSERAND

**VOTE :** En exercice : 35                      Présents : 26 / Représentés : 6                      Votants : 32

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Est arrivée en cours de séance à compter de l'OJ n° 12    Mme Marie-France MARMY
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°...    M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : CULTURE – JEUNE PUBLIC - CONVENTION SAISON CULTURELLE LES JEUNES POUSSÉS 2021/2022**

**CULTURE – JEUNE PUBLIC**  
**CONVENTION SAISON CULTURELLE LES JEUNES POUSSÉS**  
**2021/2022**

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que sur les bases d'une coopération relative à la saison culturelle pour le jeune public, « Jeunes Poussés » depuis 2015, il est proposé pour 2021/2022 une nouvelle convention entre les communautés de communes Entre Dore et Allier et Thiers Dore et Montagne ainsi que les villes de Thiers et de Courpière.

Les partenaires s'engagent sur les actions suivantes :

- conception d'une stratégie de communication dédiée au jeune public,
- conception et la diffusion d'une plaquette dédiée,
- organisation d'une inauguration commune. En 2021, le lancement se déroulera à  
Lezoux (16 octobre dans la salle de spectacles Le Lido),
- organisation de la tournée du spectacle « L'étonnant voyage » par le Souffleur d'Histoires en février 2022,
- organisation de la tournée d'une exposition par l'illustratrice Marie Rousseau, artiste retenue pour la saison 2021-2022, accompagnée d'ateliers de pratique artistique.

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne engagera et portera l'ensemble des dépenses liées à la saison jeune public partagée, et bénéficie des subventions sollicitées. Pour ce faire, les partenaires participent conjointement aux frais de remboursement des dépenses liées au projet.

Pour la communauté de communes Entre Dore et Allier, la participation financière s'élèvera à 2000€.

La CCEDA prendra aussi à sa charge les frais de restauration et les droits d'auteur correspondant à l'accueil du spectacle de la tournée sur son territoire, à prévoir au budget prévisionnel du 1<sup>er</sup> semestre 2022 (pour un montant de 100€ maximum).

En cas de recettes inférieures à 5800€ (addition des subventions régionale et départementale et de la participation du Parc Naturel Régional du Livradois - Forez), la somme nécessaire à l'équilibre du budget sera répartie entre les 4 partenaires et donnera lieu à un avenant. Cela correspond pour la CC Entre Dore et Allier à une prise en charge maximum de 20% sur le montant (soit 1160€ supplémentaires en cas d'absence totale de subventions).

Par conséquent, il est proposé au conseil communautaire :

- d'allouer un montant maximal de 3160€ au projet « jeunes poussés » dans le cadre de la convention partenariale entre la CC Entre Dore et Allier, les villes de Thiers et de Courpière et la CC Thiers Dore Montagne, montant prévu sur le budget prévisionnel 2021,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention partenariale avec les villes de Thiers et de Courpière et la CC Thiers Dore Montagne.

AR PREFECTURE

063-246301097-20210928-20210928\_29V2-DE  
Reçu le 04/10/2021

CCEDA  
CC 28/09/2021  
(29)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 septembre 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.